

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Excusés : COATGLAS N. - PAYELLE J. - PLUMELEUR D.

### COMMISSION BATIMENTS

#### *Maison de l'enfance*

L'offre de l'entreprise Martineau a été retenue pour la fabrication et la pose d'une barrière, de portes de placards et le renforcement des étagères à la somme de 1 110 euros TTC.

#### *Garderie périscolaire*

L'entreprise Martineau a également été retenue pour les travaux de fabrications et poses de meubles pour ranger réfrigérateur, micro-ondes, matériels et jeux nécessaire à la garderie. Le coût est de 1 545.60 € TTC. Ces travaux devront être réalisés dans les meilleurs délais.

#### *Banc de la jardinière devant mairie*

Michel Chauveau a présenté un devis de la société Comec pour la fourniture de matériaux nécessaire à la restauration du banc pour un montant de 924.11 € HT. La commission est dans l'attente d'autres offres.

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

#### *Court de tennis extérieur*

Les travaux de restauration du court de tennis sont terminés. Il reste à installer le grillage. Des bénévoles du club et des membres du conseil se chargeront d'exécuter ces travaux. Le devis de BG Métallerie pour la réparation de la porte et d'un poteau a été accepté à la somme de 280.27 € TTC. Le conseil municipal a validé les nouvelles règles d'utilisation du court tennis.

#### *Salle multisports*

La municipalité a donné son accord pour la réalisation de tracés pour 6 courts de badminton. L'entreprise Eden Com a été retenue pour un montant de 2 070 € TTC. Les Ets Jobard ont été contactés suite à l'apparition sur le sol sportif de bulles d'air en raison des fortes chaleurs.

#### *Terrain de football*

Au niveau des buts, le service technique a réalisé un nouvel engazonnement. Les buts sont enlevés le temps de la pousse. Un but sera installé afin que les jeunes puissent jouer. L'entreprise Eden Com a été retenue pour la fourniture d'un pare-ballons à la somme de 1 758 € TTC.

### AMÉNAGEMENT PLACE DU CALVAIRE

Le conseil a validé la proposition du SIEMML pour les travaux supplémentaires (prises guirlande et plus-value pour changement de candélabres). Il reste à la charge de la commune la somme de 1 935.05 € HT.

Les appels d'offres pour les travaux d'aménagement, de mise en sécurité et accessibilité PMR et la déconstruction de l'immeuble se terminent le jeudi 16 juillet à 12 heures. L'ouverture des plis est prévue le même jour dans l'après-midi. Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les marchés.

La commune a reçu début juillet l'attribution de la subvention DETR pour un montant de 100 250 €.

Après négociations, l'entreprise Bouchet TP va réaliser avant la fin juillet des travaux de voirie sur la rue de la Chapelle. Le SIDAEP reversera auprès de la Com. Com. du Bocage la somme de 9 153 €, participation correspondant à la non-réalisation d'une réfection en bicouche ou béton bitumineux de la rue.

L'effacement des réseaux se termine, fils et poteaux sont enlevés. Actuellement, seuls les candélabres mis en permanent fonctionnent. Le SIEMML sera contacté pour régler le problème.

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal a émis un avis défavorable à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par la Préfecture. Le conseil veut donner la possibilité à d'autres communes d'intégrer la

Com. Com. du Bocage et la Communauté d'Agglomération du Choletais. La municipalité souhaite aussi une fusion avec la Communauté d'Agglomération du Choletais au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au plus tôt.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Le bilan de l'année scolaire 2015/2016 présente un déficit d'environ 11 360 euros (non compris les charges d'électricité et d'eau). 8 660 repas ont été servis au cours de l'année, soit 1 292 repas de plus que l'an passé. 63 enfants en moyenne étaient présents par jour.

Le conseil fixe le prix du repas pour l'année scolaire 2015/2016 à 3.87 euros. Il est rappelé que les repas non décommandés avant 9 heures sont facturés. Tout enfant non inscrit ou inscrit après 9 heures, le repas est facturé au coût de revient réel pour la commune à savoir 5.09 euros.

Le conseil donne son accord pour créer un poste d'animateur à raison de 1h30 par jour de cantine en remplacement du contrat actuel avec Initiatives Emplois de Vihiers.

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Au regard du bilan de l'année 2014 et la période de janvier à juillet 2015, la garderie périscolaire présente une bonne fréquentation. La situation financière de ce service reste stable : besoin d'une subvention d'équilibre d'environ 1 800 euros contre 1 200 euros en 2013.

Les tarifs applicables pour l'année à venir s'échelonnent de 2.50 € à 2.90 € l'heure selon le quotient familial. Toutes les absences non signalées et les heures de présence d'un enfant non inscrit au préalable seront facturées au coût de revient réel pour la commune soit 4.05 euros de l'heure.

Un poste d'animateur est actuellement en cours de recrutement. Quatre candidates ont été reçues ce mercredi après-midi, reste à la commission de faire son choix. Il s'agira d'un contrat d'une durée de 24 mois dans le cadre d'un emploi d'avenir (CUI ou CAE) pour les services de la petite enfance.

### DIVERS

#### Fuite d'eau cour de la maison de l'enfance et de la culture

Véolia est intervenu pour réparer une fuite d'eau sur le réseau. La canalisation en fonte étant vétuste, une demande auprès du SMAEP sera faite pour une intervention (passage d'un tuyau dans l'existant). Une remise en état de la cour sera réalisée après travaux.

#### Voirie

Le curage de fossés, chemin du Beugnon, le Verger et les Thibaudières a été réalisé par Bouchet TP. L'entreprise a également arraché la haie à la sortie route d'Yzernay.

*Prochaines réunions : le 8 septembre et le 6 octobre 2015*